

RAPPORT N° 04/2-07
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DES SITES SPORTIFS POUR LES 4EMES JEUX DE LA CJSOI
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04/1-20 DU 5 MARS 2004

Dans le cadre de l'organisation des 4èmes Jeux de la CJSOI à Saint-Denis, la Commune a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre d'un programme d'investissement destiné à l'accueil des compétitions sportives sur son territoire.

Conformément à la Délibération du 5 mars 2004 validant la décomposition des lots, le programme des travaux en phase DCE se décompose comme suit :

- Lot 1 Piste d'Athlétisme	422 866,00 euros HT,
. Réaménagement des vestiaires	
. Couverture des gradins	
- Lot 2 Complexe Champ-Fleuri	113 698,00 euros HT,
. Travaux de peinture intérieure des Salles B et S	
. Traitement acoustique de la Salle S	
. Traçage de la ligne de jeux de la Salle S	
- Lot 3 Complexe Champ-Fleuri	95 621,00 euros HT,
. Réaménagement des vestiaires	
de la Salle B de danse et musculation	
- Lot 4 Stade Jean IVOULA	95 281,00 euros HT,
. Réfection du sol sportif	
* COUT TOTAL	631 845,00 euros HT,
	685 552,00 euros TTC.

Compte tenu de l'évolution du coût de réalisation des travaux et des accords obtenus sur les différents lots, il convient d'actualiser le plan de financement par rapport au projet initial.

Ainsi, le nouveau plan de financement des travaux liés aux 4èmes Jeux de la CJSOI s'établit désormais, comme suit :

Désignation	Coût	Détail du financement		
		Partenaires	Montant	%
Lot 1 Piste Athlétisme (vestiaires et gradins)	422 866,00	Etat Région Commune	180 000,00 158 558,00 84 268,00	42,5 37,5 20
Lot 2 Complexe de Champ-Fleuri (Salles B et S)	113 698,00	Etat Région Commune	56 849,00 34 109,00 22 740,00	30 30 20
Lot 3 Complexe de Champ-Fleuri (vestiaires de la Salle B)	95 621,00	Etat Région Commune	48 167,00 27 750,00 19 704,00	50 30 20
Lot 4 Stade Jean IVOULA (sol sportif)	95 281,00	Etat Commune	76 225,00 19 056,00	80 20
TOTAL	631 845,00		631 845,00	

Compte tenu de ces modifications, la Commune sera amenée à solliciter auprès du Conseil Régional le réajustement de sa participation globale de 220 416,90 euros déjà notifiée, en fonction de la nouvelle décomposition des lots.


S'agissant des contributions financières de l'Etat, les arrêtés de subvention seront mis en place conformément au nouveau plan de financement validé par le Conseil Municipal.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le nouveau plan de financement de ces travaux,
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes et à signer les actes administratifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



 DÉPUTÉ-MAIRE
 Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/2-07
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mai 2004

OBJET

AMENAGEMENT DES SITES SPORTIFS POUR LES 4EMES JEUX DE LA CJSOI
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04/1-20 DU 5 MARS 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 04/1-20 du Conseil Municipal en séance du 5 mars 2004 portant modification de la Délibération n° 03/4-11 du 30 septembre 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le nouveau coût de réalisation des travaux du projet d'aménagement de sites sportifs pour l'organisation des 4èmes Jeux de la Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien (CJSOI).

ARTICLE 2

Approuve le nouveau plan de financement y afférent.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions correspondantes.

BOULE
BOULE
DELIBERATION N° 04/2-07
BOULE
BOULE
BOULE

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les actes administratifs à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **13 MAI 2004**



LE DEPUTE-MAIRE

Victoria
René-Paul VICTORIA